

Nous avons donc déposé des recours en justice pour atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de réunion.

Parce que la censure n'est pas un acte administratif neutre: c'est un abus de pouvoir, et nous ne la laissons pas passer.

Le collectif a ouvert une cagnotte pour les soutenir, qui sera reversée en cas d'échec de la procédure judiciaire à des associations palestiniennes.

Trouvé dans <https://rebellyon.info>

Déclaration du groupe anarchiste au Soudan

À tous-tes les révolutionnaires du monde, à tous-tes les socialistes libertaires, à tous-tes les anarchistes:

Aujourd'hui nous pleurons la mort de nos camarades à El-Fasher, tombé-es en défendant leur ville, leurs familles, et elleux-mêmes. Il s'agit de:

Faisal Adam Ali, Radwan Abdel Jabbar ("Kahraba"), Adam Kibir Musa, Abdel Ghaffar Al-Tahir ("Al-Sini").

Nous pleurons aussi de nombreux-ses jeunes volontaires, tué-es par la milice RSF [Rapid Support Forces, ou Forces de Soutien Rapide], alors que leur seul «crime» était d'apporter de la nourriture aux habitant-es de la ville.

Nous, au sein du Groupe Anarchiste, lançons l'appel aux camarades de partout: le temps est venu de se rassembler, et de se lever avec nous contre cette guerre autoritaire et destructrice. Partout dans le monde, nous devons faire prendre conscience de l'extermination de masse qui est à l'œuvre de la part des milices RSF (avec le soutien des Émirats Arabes unis). Au nom d'intérêts impérialistes vicieux dans le but de contrôler des ressources et notamment l'or, ces dernières font couler le sang en commettant des nettoyages ethniques et un génocide. Le monde ne doit pas nous regarder en silence sans rien faire. Partout, les révolutionnaires doivent apprendre nos sacrifices et notre lutte contre la terreur capitaliste sauvage, contre l'autorité sanguinaire, et contre le nettoyage ethnique systématique.

Nous, le Groupe Anarchiste au Soudan, avons perdu des camarades; certain-es de nos membres ont été blessé-es et d'autres sont mort-es; d'autre encore affrontent le danger imminent de la guerre. Nos familles souffrent de la faim, du manque de médicaments, et du manque de nourriture. Nous croyions dans l'anarchisme, sur une terre où l'autorité règne partout, et nous nous sommes battu-es pour nous défendre, pour défendre nos idées, et pour défendre notre unité. Aujourd'hui, nous avons besoin de vous: soutenez-nous afin que nous puissions résister aux autorités et aux Janjaweed.(1)

Que la révolution dure, et qu'une dague empoisonnée transperce le cœur des tyrans.

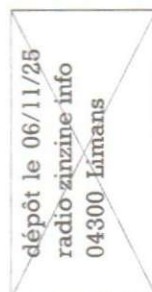
Ali Abdel Moneim, porte-parole du Groupe

1. Janjaweed est un terme générique pour désigner les miliciens du Darfour, et soldats des Forces de soutien rapide au Soudan, se désignant comme arabes, et encouragés en 2003 par les autorités soudanaises dans le cadre du conflit sanglant au Darfour à terroriser les populations non-arabes de la région. Tiré de wikipedia, NDLR

Radio Zinzine, quoi de neuf sur nos ondes...

A vos postes!

Mesdames, Messieurs,
Association CRAS
Centre Recherche Alternative
Sociale, 39 rue Gamelin
F-31100 TOULOUSE
France



FORCALQUIER

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



RADIO ZINZINE
INFO

L'IRE
des chênaies

N°1075 - 6 novembre 2025

Jérôme Laronze, éleveur tué par un gendarme: «La justice s'apprête à détruire les preuves»

Jérôme Laronze a été tué par un gendarme en 2017 à la suite d'un contrôle sur sa ferme. Alors que le procès n'a toujours pas eu lieu, la juge d'instruction envisage de détruire les scellés. Les proches de l'éleveur sont gagné-es par la colère.

«En France, en 2025, le porte-parole d'un syndicat minoritaire peut être abattu par un gendarme en toute impunité.» Devant les grilles de la préfecture de Mâcon, les mots de Nicolas Maillet, viticulteur et porte-parole de la Confédération paysanne de Saône-et-Loire, marquent sa colère et son incompréhension. Plus de

huit ans après la mort de Jérôme Laronze, éleveur du département tué de trois balles par un gendarme le 20 mai 2017, le procès n'a toujours pas eu lieu. Aujourd'hui, les proches de Jérôme Laronze craignent un non-lieu, et qu'il n'y ait jamais de procès.

«On nous a annoncé au printemps une possible destruction des scellés qui recoupent toutes les pièces à conviction saisies pendant l'instruction», explique Marie-Pierre Laronze, l'une des quatre sœurs de Jérôme, éprouvée par les années de procédures. Très concrètement, la juge d'instruction en charge du dossier propose de détruire les douilles retrouvées sur la scène de crime -même celles retrouvées six ans après les faits, à un endroit qui contredit la position annoncée du gendarme tireur- ainsi que la voiture criblée de balles dans laquelle Jérôme Laronze est décédé.

Or ces douilles sont fondamentales pour comprendre ce qu'il s'est précisément passé le jour de la mort de l'agriculteur. Pour rappel, c'est à la suite d'un énième contrôle où son cheptel devait être confisqué que l'éleveur avait fui. Recherché durant neuf jours, il a été retrouvé par deux gendarmes dans un chemin de terre, probablement assoupi au volant de sa Toyota. Cinq balles ont été tirées par un gendarme en sept secondes, selon l'enregistrement sonore du Taser que le gendarme portait. Trois balles ont été fatales à Jérôme Laronze.

«Le récit du gendarme ne tient pas»

Selon la version du gendarme auteur des tirs mortels, l'agriculteur aurait foncé sur lui. Son avocat défend la légitime défense. Mais la balistique suggère d'autres pistes. Aucun impact frontal n'a été relevé dans le capot. Une balle a atteint Jérôme Laronze par la fenêtre conducteur, deux autres ont traversé le pare-brise arrière et le dossier de son siège pour le frapper au dos.

Lors des investigations menées en 2017, quatre douilles ne sont pas retrouvées. «Elles permettent de comprendre la scène de crime, où se trouvaient Jérôme et le gendarme. Ce sont des éléments objectifs», soutient Marie-Pierre Laronze. Suite à la plainte de la famille, la juge d'instruction finit par envoyer une nouvelle équipe en novembre 2023 -soit six ans après les faits- pour retrouver les douilles manquantes. «Les cinq douilles ont finalement été retrouvées au même endroit. Ça a été un soulagement et un réconfort», confie Marie-Pierre Laronze.

Les parties civiles demandent désormais des expertises complémentaires. «La douille marque à peu près l'emplacement du tir puisqu'elle est éjectée peu ou prou aux pieds du tireur, précise Julien Chauviré, avocat de la famille Laronze. Le gendarme assure qu'il était de face lorsqu'il a ouvert le feu sur le véhicule. Nous avons un premier doute, car le tir est latéral. Il dit aussi s'être déplacé pour échapper à la trajectoire du véhicule. Or, la brièveté de la séquence de tirs selon l'enregistrement du Taser rend impossible que le gendarme ait bougé. Nous, on défend la position d'un tireur qui n'a pas bougé et qui n'était pas face au véhicule. De notre point de vue, le récit du gendarme ne tient pas.»

L'annonce de la destruction des scellés, douilles comprises, par la juge d'instruction, a été reçue comme un coup de massue par Marie-Pierre Laronze. «Quelle est la conclusion à laquelle il faut arriver? La justice ne veut pas instruire dans ce dossier!»

Celles et ceux qui ne veulent pas qu'on «enterre» l'affaire se sont réunis devant la cité administrative de Mâcon le 9 octobre, à l'appel de la Confédération paysanne, dont Jérôme Laronze a été un porte-parole départemental. Les vi-

sages sont fermés. «On achève bien les paysans», ou bien encore «Pas de justice, pas de paix» sont autant de pancartes déployées. Micro en main, Stéphane Galais, porte-parole national du syndicat, alerte: «La justice s'apprête à détruire les preuves qui peuvent faire la vérité sur la mort de Jérôme.»

«C'est inconcevable», assène Philippe Fournier, porte-parole du collectif Justice et vérité pour Jérôme Laronze. «Après que la justice s'est acharnée à faire traîner l'instruction, elle a la volonté de détruire les scellés. C'est un non-sens absolu!»

«Il y a des violences policières en milieu rural»

«Se battre contre la justice et la gendarmerie, c'est exténuant», souffle Marie-Noëlle Laronze, une autre sœur de Jérôme, vêtue d'un t-shirt sur lequel il est écrit «Justice et vérité». Avec son compagnon, ils ont repris la ferme de Jérôme. «Faire perdurer la ferme, c'est une façon de le garder en vie», murmure-t-elle. Une façon aussi pour elle de tenir, huit ans après la mort de son frère. «Il y a des violences policières en milieu rural. Ce sont les gars du Psig [peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, ndlr] qui venaient sur la ferme de mon frère lors des contrôles, alors que Jérôme n'avait rien fait», dénonce-t-elle.

Mais elle ne renonce pas: «On a eu deux belles victoires. L'une, c'est le tribunal administratif, qui a jugé les contrôles irréguliers et abusifs.» Le 28 février 2020, le tribunal administratif de Dijon a en effet jugé illégaux plusieurs contrôles subis par Jérôme Laronze avant sa mort.

Trois de ces contrôles avaient été effectués par la direction départementale de protection des populations (DDPP) en 2015 et 2016. Or, les agents n'avaient ni l'accord d'un magistrat ni celui de l'éleveur pour pénétrer avec des gendarmes dans la ferme. L'administration n'a pas fait appel de cette décision.

«La deuxième victoire, c'est le rapport de la défenseure des droits, poursuit Marie-Noëlle. Elle reprend tout ce que nos avocats disaient depuis le début. Elle a eu accès au dossier d'instruction et tire la même conclusion que nos avocats.» Dans sa décision du 23 décembre 2024, la défenseure des droits, Claire Hédon, saisie par la famille, considère que les tirs mortels du gendarme étaient «disproportionnés» et «pas absolument nécessaires», en l'absence de danger «actuel et imminent». Pour elle, le gendarme a enfreint le Code de la sécurité intérieure.

La défenseure des droits pointe aussi le non-respect, par cinq gendarmes, de l'obligation de porter secours. Dans son rapport, elle interroge la responsabilité de la hiérarchie qui aurait dû engager «a minima» une enquête administrative envers l'agent mis en cause et ses collègues. Claire Hédon a donc saisi le ministère de l'Intérieur -Bruno Retailleau occupait alors ces fonctions- en lui demandant d'engager dans un délai de deux mois «une procédure disciplinaire» à l'encontre des gendarmes mis en cause. Aucune suite n'a été donnée par le ministre.

«Monsieur Retailleau était censé suivre les recommandations faites par la défenseure des droits, mais il ne l'a pas fait», commente Julien Chauviré. Sur le fond, l'analyse faite par la défenseure des circonstances des tirs, et de ce qui se déroule ensuite, à savoir l'absence de secours au bénéfice de Jérôme, aurait dû alerter la juge d'instruction. C'est une autorité indépendante qui le dit et qui a eu accès à l'intégralité du dossier. On pouvait espérer que ça infuse.»

Sophie Chapelle in <https://basta.media>

Halloween à Bure: les affreux gâchent la fête et se ridiculisent

Les flics ont l'habitude de gâcher la fête. Ce 30 octobre 2025, ça n'a pas loupé: nos soupes et nos bières ont eu un goût poivré après que les gendarmes soient intervenus devant le bar de l'Augustine où nous fêtions Halloween. Interpellation, intimidations, gazages... On a été obligé·e·s de continuer la fête devant la gendarmerie le lendemain!

Tous les jeudis, c'est le bar hebdomadaire «Bois le jus» à Mandres-en-Barrois, près de Bure. Il est tenu par des militant·es contre CIGÉO (centre industriel de stockage géologique, ndlr) depuis 4 ans à l'Augustine. On peut y boire et y manger pour pas cher, c'est un moment ritualisé de retrouvailles et de convivialité.

À la veille d'Halloween 2025, le bar était thématique: soupe de courge, petits pains fourrés en forme de citrouille et sablés décorés en forme de cafard. Côté décoration: fausses toiles d'araignées, citrouilles et quelques déguisements. À l'extérieur, un brasero réchauffait les corps de ce froid automnal. C'était super chouette.

Lors du premier verre, on voyait déjà les gendarmes de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, ndlr) passer de manière ostensible devant le lieu dans leurs véhicules. Avant le service de l'entrée, ils repassaient devant les gens qui causaient dehors. Et alors que certain·es mangeaient leur soupe, ils repassaient encore.

Exaspéré·es, quelques camarades décident de déplacer le brasero. Le but n'est pas de bloquer le passage, mais de dire que nous aussi, on est là. Dedans, le plat de résistance est servi et une grande tablée s'en délecte.

Lors de leur quatrième passage, les flics arrivent à trois voitures. Ils s'arrêtent, sortent soudainement et courent vers les gens qui se réchauffaient autour du brasero. Les violences démarrent aussitôt: les flics essayent directement d'arrêter une personne. Plusieurs personnes, alertées par les éclats de voix, abandonnent leur repas et sortent.

Devant les marches du bar, les bleus tirent physiquement une personne qui est retenue par les copain·es, pendant plusieurs dizaines de secondes. Des gendarmes attrapent une autre personne au hasard, encore la bouche pleine, et parviennent à l'extraire sur la route.

Ils emportent cette personne vers un véhicule, et se font siffler par l'ensemble des personnes en présence. Ils deviennent très vite menaçants: gazeuse utilisée une première fois sur une personne, bousculades de militant·es, propos intimidants ou paternalistes, matraque télescopique déployée... Le chef de la compagnie, à l'égo particulièrement fragile, finit par donner des coups de gazeuse sur toutes les personnes face à lui. La majorité se réfugie alors dans le bar, crachant leurs poumons, larmes aux joues pendant de longues minutes. Les conditions de la fête sont désormais enterrées.

Ensuite, pendant une heure, un véritable siège se met en place, avec des scènes ubuesques. Les flics contrôlent

d'autres personnes (et les verbalisent parfois), ils tiennent des propos âgistes et classistes, rient et nous méprisent, nous comparent à des «terroristes» meurtriers, affirment que leurs caméras «sauvent des vies» quand on sait qu'elles sont utilisées quand ça les arrange pour les protéger eux ou leurs potes politiques. Bref, ces pions sont convaincus qu'en ce lieu et place, ils sont autre chose que le bouclier de l'État et de son immonde projet d'enfouissement de déchets radioactifs face à la critique anti-nucléaire. Le comble de leur rôle se révèle lorsque des jeunes gendarmes viennent se réchauffer autour de notre brasero, tout en faisant de l'œil à nos pains fourrés qu'ils appelaient des «paupiettes».

D'autres gendarmes, locaux, interviennent. Cette association de malfaiteurs assermentée utilise le prétexte d'une autre histoire sans aucun lien (dans laquelle des personnes se seraient réfugiées dans l'Augustine...) pour essayer de rentrer dans le lieu associatif. On entend qu'ils voudraient interpellier d'autres personnes, mais abandonnent le projet après de longues minutes.

La tension retombe et ils finissent par partir. Les personnes restantes goûtent amèrement le dessert trop poivré, en éternuant encore fréquemment.

Cette intervention musclée arrive dans un contexte où l'ancienne gare de Luméville est occupée «illégalement» depuis moins d'un mois. Même si notre solidarité a empêché un coup de filet plus important, nous devons craindre

que les coups de pression des gardes de l'Andra se répètent à mesure que la situation se tend. Nous constatons que l'escadron de gendarmes a été fraîchement renouvelé: tout droit venus de Bourgoin-Jallieu entre Lyon et Grenoble, abreuvés de discours anti-gauchistes, incités à la provocation, sans



aucune connaissance de leur nouveau terrain (de jeu).

Qu'ils dégagent, et l'Andra avec!

PS : Ce 5 novembre se tient devant le tribunal de Bar-le-Duc un rassemblement pour l'audience de la procédure d'expulsion de la gare.

Rassemblement devant la gendarmerie de Void-Vacon

Suite à ce passage des affreux très mal déguisés en bleu, et à l'interpellation éhontée qui en a découlé, on décide d'aller continuer la fête des morts à Void-Vacon le vendredi 31 octobre. C'est dans sa petite gendarmerie au bord de la N4 que notre camarade est enfermée depuis hier soir.

Déguisé·es pour l'occasion, nous déployons une belle banderole colorée pendant quelques heures devant la gendarmerie: «Des bonbons, la copain·e ou un sort!!»

Nous savons que notre camarade a pu voir notre banderole et entendu nos cris de solidarité.

«Libérez la copain·e»

«Tout le monde déteste les gendarmes»

«Nous sommes déguisé·es, vous êtes monstrueux !»

«Plus de citrouilles, moins de patrouilles»

«Moins d'auditions, plus de bonbons»

«Les GM nous interpellent, à Void on fout le bordel»

En fin de journée, nous apprenons que sa garde-à-vue est

fréquences FM: Forcalquier/Pertuis 100.7

Apt 92.7 - Manosque 105 - Digne 95.6 - Sisteron 103-

Briançon 101.4 - Embrun 100.9 - Gap 106.3 - Aix en

Provence 88.1 - Marseille et alentours, sur poste DAB+

Zinzine - site oueb: <www.radiozinzine.org>

renouvelée de 24h supplémentaires après une «confrontation» où le gendarme plaignant s'est ridiculisé par manque de crédibilité. Le policier a déclaré avoir mal au genou (après avoir mis des coups de genoux à la copaine): il a précisé que c'était «sans lien» avec la personne interpellée, qui a cependant deux bleus au dos.

La copaine sort samedi en début d'après-midi, sans aucune poursuite. Heureusement qu'on lui a gardé du dessert...
<https://bureburebure.info>

Lyon III nous censure, nous attaquons en justice

L'université Jean Moulin-Lyon III interdit une conférence sur les femmes palestiniennes

Le 9 octobre dernier, l'université Jean Moulin a interdit une conférence sur les femmes palestiniennes.

Communiqué du collectif féministe et association de la fac de Lyon III, Alyon-Nous, publié sur les réseaux sociaux il y a quelques jours.

Le vendredi 9 octobre 2025, l'Université Jean Moulin Lyon III a pris la décision d'interdire la conférence que nous souhaitons organiser sur la situation des femmes palestiniennes en temps de génocide.

Cette décision n'est pas anodine: c'est une atteinte grave et directe à la liberté d'expression et de réunion.

Une Université devrait être un lieu de savoir, de débat et d'esprit critique, non un espace où l'administration sélectionne les paroles autorisées et réduit au silence celles qui dérangent.

En censurant une initiative étudiante qui cherchait à informer et sensibiliser, la Présidence de Lyon III contribue à invisibiliser les réalités du génocide en cours en Palestine.

Ce n'est pas la première fois que nous subissons cette censure:

- Une conférence sur l'intersectionnalité et la convergence des luttes antiracistes et féministes avec des militantes afroféministes;
- une conférence sur la participation des femmes à la lutte palestinienne avec Rima Hassan;
- ou encore notre conférence «Femmes et génocide: réalités palestiniennes» avec BDS, Urgence Palestine et La Fosse aux Lyons ont toutes été empêchées.

Chaque fois la même rhétorique: le «risque de trouble à l'ordre public» - un prétexte commode pour bâillonner la parole étudiante.

Ces décisions dessinent une ligne directrice explicite de la Présidence: celle d'une Université qui tolère le racisme et la haine, mais refuse la parole anticoloniale, antiraciste et féministe.

Cette censure que nous subissons ne constitue pas un fait isolé.

D'autres associations étudiantes de l'Université Jean Moulin Lyon III ont

vu leurs projets relatifs à la Palestine interdits ces dernières années.

Pourtant, à plusieurs reprises, la justice administrative française a rappelé que ces interdictions étaient disproportionnées et illégales: dès le 18 octobre 2023, le Conseil d'État a rappelé l'illégalité d'interdire toute manifestation ou conférence relative à la cause palestinienne, au seul motif que le climat de tension géopolitique ou national sur le sujet risquerait de générer un trouble à l'ordre public (CE, n°488860).

Le 6 mai 2024, le Conseil d'État a jugé que la décision d'un président d'Université refusant d'autoriser la tenue d'une conférence au sujet de la question palestinienne était illégale, au motif que le risque de trouble à l'ordre public n'était pas caractérisé. (CE, n°494003).

Le 26 novembre 2024, les juges référés du tribunal administratif de Strasbourg, réunis en formation collégiale, ont jugé que le refus du président de l'Université de Strasbourg d'autoriser la tenue d'une conférence à laquelle Rima Hassan aurait participé portait atteinte à la liberté d'expression.

Des décisions similaires étaient prises par le tribunal administratif de Lyon (TA de Lyon, 21 octobre 2023, n°230891; TA de Lyon, 22 juin 2023, Hamouri, n°2305086).

Pendant ce temps, la communauté internationale reconnaît la gravité des crimes en cours à Gaza:

- Amnesty International affirme qu'il existe des preuves suffisantes d'un génocide.
- B'Tselem et Physicians for Human Rights estiment qu'Israël est responsable d'un génocide en cours.
- L'International Association of Genocide Scholars (IAGS) conclut que les actions d'Israël à Gaza remplissent les critères du génocide selon la Convention de 1948.
- La commission d'enquête de l'ONU confirme que les actes commis constituent un génocide, notamment par intention destructrice et attaques ciblées contre les civils-e-s.
- Enfin, la Cour internationale de justice reconnaît un risque plausible de génocide et ordonne à Israël de permettre l'aide humanitaire.

Dès lors, interdire une conférence sur la situation des femmes palestiniennes, n'est pas une mesure de précaution: c'est un acte politique - un refus de regarder la réalité en face, un choix d'invisibiliser un génocide reconnu par le droit international.

Cette position est d'autant plus indéfendable que l'Université Jean Moulin Lyon III a déjà accueilli des personnalités connues pour leurs propos racistes et haineux, sans qu'aucune inquiétude liée à la sécurité ou aux «moyens humains» ne soit invoquée.

Quand il s'agit de protéger la parole réactionnaire, l'Université déploie policiers et sécurité privée.

Quand il s'agit de protéger des voix féministes, antiracistes, anticoloniales et pro-palestiniennes, elle se réfugie derrière le silence et l'interdiction.

Nous refusons ces deux poids, deux mesures.

Nous réaffirmons qu'il est du droit, et même du devoir, des étudiant-es d'organiser des événements qui éclairent, questionnent et sensibilisent.

Nous continuerons à porter la voix des femmes palestiniennes, malgré les tentatives de nous faire taire.

Si la Présidence croit pouvoir nous épuiser par la censure, elle se trompe.

Nous sommes déterminé-es à faire entendre la voix des Palestinien-nés, à défendre notre droit à la parole et à refuser l'effacement du réel.

Radio Zinzine Info

F - 04300 Limans

Tél.: 09 74 53 46 19

e-mail: info@radiozinzine.org

site: www.radiozinzine.org

Publication hebdomadaire

Com. Paritaire N°0224G87780

ISSN: 1248-2951

Directeur de Publication:

Jean Duflot

Édité et imprimé par l'

Association Radio Zinzine

Déclaration au Parquet: 9 mai 1994

Abonnement:

22 € pour 6 mois

42 € pour 1 an

abonnement de soutien 50€

Chèque à l'ordre de Radio Zinzine